

## PARTICULIERS



## TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES

AU 15/09/2018

Avenant au 01/01/2019

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

Suivez-nous sur



[www.bpgo.banquepopulaire.fr](http://www.bpgo.banquepopulaire.fr)

**BANQUE POPULAIRE**  
**GRAND OUEST**



la réussite est en vous

# SOMMAIRE

Chère Cliente, cher Client,

Le 7 décembre 2017 est née la Banque Populaire Grand Ouest.

Forte de ses valeurs coopératives, elle s'appuie sur son ancrage régional et sa proximité avec ses clients pour continuer son développement de manière durable et responsable au service de notre territoire.

Fidèles à nos engagements, nous conservons la volonté de vous apporter une information précise et détaillée sur les services et les opérations bancaires. A ce titre, vous trouverez ci-après la présentation des principaux tarifs applicables au 15 septembre 2018.

Vous pouvez aussi retrouver cette brochure sur notre site internet : [www.bpgo.banquepopulaire.fr](http://www.bpgo.banquepopulaire.fr)

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour vous aider au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre confiance.

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

4

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

5

- 5 • Ouverture, transformation, clôture
- 6 • Relevés de compte
- 6 • Tenue de compte
- 6 • Services en agence
- 7 • Dates de valeur et délai d'encaissement
- 7 • Succession

## BANQUE À DISTANCE

8

- 8 • Par Internet
- 9 • Par Téléphone
- 9 • Par Automate

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

10

- 10 • Cartes
- 11 • Services liés à la carte bancaire
- 12 • Virement SEPA
- 12 • Prélèvement SEPA
- 12 • Chèque

## OFFRES GROUPÉES DE PRODUITS ET SERVICES

13

- 13 • Affinéa, la convention personnalisée
- 14 • Horizon
- 14 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)
- 15 • Produits plus commercialisés

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

15

- 15 • Commission d'intervention
- 15 • Opérations particulières
- 16 • Incidents de paiement

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

17

- 17 • Facilités de caisse et/ou découvert
- 17 • Crédits à la consommation
- 18 • Crédits immobiliers
- 18 • Autres prestations

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

20

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

22

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL


24


## AVANTAGES SPÉCIFIQUES RÉSERVÉS AUX JEUNES

25

## RÉSOLURE D'UN LITIGE

27

 = Produits ou services inclus ou bénéficiant d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention personnalisée Affinéa.

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte.

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de produits et services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

### Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) - Cyberplus <sup>(1)</sup>	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou courriel (réservé aux abonnés Cyberplus <sup>(1)</sup> )	Gratuit
Tenue de compte Soit pour information 30 euros par an	2,50 par mois
Fourniture d'une carte de débit (Visa Classic Voile, Visa Classic Voile Facelia, Visa Classic, Visa Classic Facelia, ou Mastercard)	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé	44,00 par an
Fourniture d'une carte à autorisation systématique (Visa Electron)	30,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) (Visa Classic Voile, Visa Classic Voile Facelia, Visa Classic, Visa Classic Facelia, ou Mastercard)	
– par retrait (à partir du 5 <sup>ème</sup> retrait par mois)	1,00 par retrait
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus	26,04 par an
Virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	
– en agence	3,65 par virement
– par internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	
– frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	
– par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte\* Gratuit

Prise en charge du changement de domiciliations bancaires (offre d'aide à la mobilité bancaire Facilipop) Gratuit



Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte(s) vers une autre Banque Populaire ou vers notre e-agence. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur notre site Internet.

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques Gratuit

Clôture de compte\* :  
– compte de dépôt Gratuit  
– comptes épargne (PEL, CEL...) Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :  
– comptes épargne (PEL, CEL, PEP, PEA espèces) 120,00  
– comptes titres ordinaires ou PEA  
– forfait minimum 120,00  
– frais par ligne 9,50

Désolidarisation de compte joint 40,00

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants : Gratuit

Service défini à l'article D 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du Droit Au Compte, qui vous permet si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si un établissement de crédit refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner un établissement de crédit où vous pourrez en bénéficier gratuitement.

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - un changement d'adresse par an
  - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
  - la domiciliation de virements bancaires
  - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - l'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
  - des moyens de consultation à distance du solde du compte
  - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
  - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
  - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
  - la réalisation des opérations de caisse
- En cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 4 € par opération, plafonnés à 20 € par mois (5 opérations).

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Relevés de compte

e-Documents (relevé format PDF) (réservé aux abonnés Cyberplus) ou relevé de compte envoyé par courrier (papier)	Gratuit
– mensuel*	Gratuit
– par quinzaine (soit pour information 20 euros par an)	5,00 par trim.
– décadaire (soit pour information 40 euros par an)	10,00 par trim.
– hebdomadaire (soit pour information 60 euros par an)	15,00 par trim.
– bi-hebdomadaire (soit pour information 140 euros par an)	35,00 par trim.
– tri-hebdomadaire (soit pour information 220 euros par an)	55,00 par trim.
– quotidien (soit pour information 240 euros par an)	60,00 par trim.

Relevé de compte sur un automate Banque Populaire Gratuit

Relevé de compte en braille Gratuit

Récapitulatif Annuel des Frais (RAF) Gratuit

Camet de bord - Synthèse du fonctionnement de vos comptes

– papier (plus commercialisé) : synthèse annuelle	15,50
– internet : synthèse 12 mois glissants (réservé aux abonnés Cyberplus)	Gratuit

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

– relevé Patrimonial	<b>A</b> 30,00 par an
----------------------	-----------------------

## Tenue de compte

Tenue de compte* (tarif mensuel prélevé trimestriellement non facturé aux jeunes de moins de 18 ans) (soit pour information 30 euros par an)	<b>A</b> 2,50
--	---------------

Frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.

Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	30,00 par an <sup>(1)</sup> dans la limite du solde créditeur du compte
--	--

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

## Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN\* Gratuit

Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs (PND - Pli non distribué)	18,00 par trim.
---	-----------------

Mise à disposition de fonds 25,00

Changement d'adresse\* Gratuit

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Frais de recherche d'information(s) et/ou de document(s)

– frais de recherche sur information disponible en agence	Gratuit
– frais de recherche sur information non disponible en agence (recherche archive(s)) :	
– identité de l'émetteur d'un flux	2,50
– duplicata (relevé de compte, chèque émis)	2,50
– autre recherche	mini 30,00
– contestation non justifiée sur une opération (espèce, carte, chèque, prélèvement, virement)	30,00 par opération

Frais de location de coffre-fort

Pour toutes souscriptions à compter du 15/09/2018 :

– petit	90,00 par an
– moyen	180,00 par an
– grand	270,00 par an

## Dates de valeur et délai d'encaissement

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Virement émis / Prélèvement / Chèque payé J  
J = jour ouvré en débit en compte

Virement reçu J  
J = jour du règlement interbancaire

Chèque remis à la Banque Populaire Grand Ouest J  
J = jour de remise des chèques à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30 report au jour ouvré suivant.

Chèque impayé J-1  
J = jour ouvré de la remise ou du retrait

Versement ou retrait d'espèces J  
J = jour ouvré de la remise ou du retrait

Carte bancaire : paiement par débit immédiat J  
J = jour de règlement

Carte bancaire : paiement par débit différé Veille du dernier jour  
calendaire du mois

Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte de dépôt ou d'épargne 10 jours ouvrés

Délai pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. En cas d'application d'un tout autre délai, le client en sera informé.

## Succession (transmission du patrimoine)

Ouverture du dossier de succession 1,10 %  
(pourcentage du montant des avoirs)

Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 2 ans 62,00

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance\*  
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)  
Cyberplus<sup>(1) (2)</sup> Gratuit



Abonnement permettant, grâce à un accès sécurisé, de consulter ses comptes et portefeuilles boursiers sur Internet, d'effectuer des virements, de passer des ordres de bourse et d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer son crédit renouvelable Facélia.

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou courriel (réservé aux abonnés Cyberplus) Gratuit



Paramétrez vos choix d'alertes avec réception par sms ou par courriel :  
– alerte sur solde de compte (selon le seuil de déclenchement que vous définissez)  
– alerte sur opération (type d'opération, montant attendu)

Coffre-fort numérique (cotisation mensuelle) **A** 1,40

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement Gratuit

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) Gratuit

## Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance\*  
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)  
Serveur Vocal Tonalité Plus<sup>(2)</sup>

– composer le **0 821 010 150** **Service 0,12 €/min + prix appel**

Frais d'utilisation des services de banque à distance 0,35 par envoi  
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **SMS +<sup>(2)</sup>**

Réception à la demande et sans abonnement du solde de son compte et des dernières opérations.

– Composer le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance **A**  
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **Moviplus<sup>(2)</sup>**

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

– Moviplus quotidien (soit pour information 48 euros par an) 4,00 par mois  
– Moviplus bi-hebdomadaire (soit pour information 24 euros par an) 2,00 par mois

## Par Automate

Service Bancaire National Gratuit



Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

<sup>(1)</sup> Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

<sup>(2)</sup> Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

<sup>(2)</sup> Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Cartes (cotisation annuelle)





L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client :

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.






## Carte de paiement\*

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

- fourniture d'une carte Visa Electron<sup>(1)</sup>  30,00
- fourniture d'une carte Visa Electron NRJ<sup>(1)</sup> (Plus commercialisée)  34,00

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

## Carte de paiement à débit différé ou immédiat

- fourniture d'une carte Visa Classic Voile ou Visa Classic ou Mastercard<sup>(1)</sup>  44,00
- fourniture d'une carte Visa Classic NRJ<sup>(1)</sup> (Plus commercialisée)  48,00
- fourniture d'une carte Visa Premier Voile ou Visa Premier<sup>(1)</sup>  120,00
- fourniture d'une carte Visa Platinum<sup>(1)</sup>  195,00
- fourniture d'une carte Visa Infinite  300,00




## Carte de paiement à débit immédiat

- Fourniture d'une carte Visa à contrôle de solde 44,00

## Carte débit-crédit\*



La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- fourniture d'une carte Visa Classic Voile Facelia ou Visa Classic Facelia<sup>(1) (2)</sup>  44,00
- fourniture d'une carte Visa Premier Voile Facelia ou Visa Premier Facelia<sup>(1) (2)</sup>  120,00
- fourniture d'une carte Visa Platinum Facelia<sup>(1) (2)</sup>  195,00

## Carte plus commercialisée

- fourniture d'une carte Budj 27,00

<sup>(1)</sup> Une réduction de 50% est accordée à partir de la deuxième carte de même type ou de niveau inférieur sur le même compte (sauf carte Visa Infinite ou carte dans une offre groupée de produits et services).

<sup>(2)</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

## Services liés à la carte bancaire

### Service Cartego

- service de personnalisation du visuel (pour chaque nouveau visuel et par an) 9,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

### Autre carte de paiement

- fourniture d'une e-Carte Bleue 12,00

- Réédition du code confidentiel de la carte 8,00

- Refabrication de carte en cas de perte, vol ou usage non conforme Gratuit

- Demande en mode urgent (réédition du code confidentiel, refabrication de carte) (48 h) 16,00

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE<sup>(1)</sup> Gratuit

- Modification du plafond de paiement et/ou retrait suite à la demande du client

- temporaire 5,00
- permanente (soit pour information 20 euros par an) 5,00 par trimestre

## Assurance perte et vol (Sécuriplus)

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement (cf rubrique Assurances et Prévoyance).

## Effectuer des retraits avec la carte



Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

- Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)\* Banque Populaire Gratuit

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) Gratuit

- Avec Visa Infinite ou Platinum 1,00 par retrait

- Avec Visa Premier

- (à partir du 9<sup>ème</sup> retrait dans le mois) 1,00 par retrait

- Avec Visa Classic, Visa à contrôle de solde ou Mastercard. 1,00 par retrait

- (à partir du 5<sup>ème</sup> retrait dans le mois) 1,00 par retrait

- Avec Visa Electron

- Retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international)

## Effectuer des paiements avec la carte

- Paiement en euros Gratuit

- Paiement en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international)

<sup>(1)</sup> EEE: Espace Economique Européen, voir détail p. 26.

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

€ PAR OPÉ-  
RATION  
(SAUF INDI-  
CATION  
CONTRAIRE)

## Virement SEPA

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE<sup>(1)</sup>, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international.

Réception d'un virement SEPA*	
– occasionnel ou permanent	Gratuit
Frais par virement occasionnel vers un compte Banque Populaire Grand Ouest	Gratuit
Frais par virement occasionnel vers l'extérieur*	
– au guichet de votre banque	3,65
– par Internet	Gratuit
– au DAB Banque Populaire	Gratuit
Frais par virement permanent	
– mise en place	Gratuit
– au guichet de votre banque	1,30
– par Internet	Gratuit
Demande de retour de fonds à la demande du client (RECALL)	3,50
Virement SEPA Instantané Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)	
– par virement	1,00
Service Paylib entre amis (Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€)	Gratuit
<b>Prélèvement SEPA</b>	
Frais de prélèvement*	
– frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
– mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Opposition à un prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement (retrait du consentement)	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)	Gratuit
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire)	Gratuit
Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)	Gratuit
<b>Chèque</b>	
Remise de chèque(s)*	Gratuit
Bordereau de remise personnalisée	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile	Refacturation des frais postaux
Frais d'émission d'un chèque de banque	12,80
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	15,00
À la mise en place, tarif unique quel que soit le nombre de chèques.	

<sup>(1)</sup> EEE: Espace Economique Européen, voir détail p. 26

\* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code monétaire et financier.

## OFFRES GROUPÉES DE PRODUITS ET SERVICES

Cotisation à une offre groupée de produits et services – AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et les services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

### 2 produits ou services obligatoires<sup>(1)</sup>

#### Une carte au choix

– Visa Electron	2,50 par mois
– Visa Electron NRJ (plus commercialisée)	2,83 par mois
– Visa Classic Voile ou Visa Classic ou Visa Classic Voile Facelia <sup>(2)</sup> ou Visa Classic Facelia <sup>(2)</sup> ou Mastercard	3,67 par mois
– Visa Classic NRJ (plus commercialisée)	4,00 par mois
– Visa Premier Voile ou Visa Premier ou Visa Premier Voile Facelia <sup>(2)</sup> ou Visa Premier Facelia <sup>(2)</sup>	10,00 par mois
– Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia <sup>(2)</sup>	16,25 par mois
– Visa Infinite	25,00 par mois

#### et l'assurance des moyens de paiement

– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuripus)	2,17 par mois
---	---------------

<sup>(1)</sup> Les frais de tenue de compte (2,30 €/mois) sont intégrés dans la convention et bénéficient ainsi de la réduction applicable.



### Des produits et services de la gestion quotidienne

– Maîtrise de mes comptes	3,50 par mois
– Offre Mobilité Internationale Carte	12,50 par mois
– Offre Mobilité Internationale Virement	11,00 par mois
– Coffre Fort numérique	1,40 par mois
– Fructi-Facilités	1,63 par mois
– Moviplus	à partir de 2,00 par mois
– Crescendo	1,75 par mois
– Relevé patrimonial	2,50 par mois
– Sécuri High Tech	à partir de 3,00 par mois
– Pack tranquillité (Plus commercialisé)	4,00 par mois
– Fructi-Budget (Plus commercialisé)	à partir de 2,50 par mois



### Et bénéficiez de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services	15 % de remise
– 4 produits ou services	20 % de remise
– 5 (ou plus) produits ou services	25 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

<sup>(2)</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## Affinéa : les avantages complémentaires

Réduction additionnelle<sup>(3)</sup> sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

- Clients entre 16 et 17 ans : 70 % de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA.
- Clients entre 18 et 25 ans : 50 % de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA.
- Clients entre 26 et 28 ans : 20 % de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA.
- Clients de plus de 28 ans :
  - 10 % de réduction supplémentaires pour les clients ACEF / CASDEN Fonction Publique.
  - 10 % de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple.
  - 10 % de réduction supplémentaire sur la Convention AFFINEA pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention de relation professionnelle.

<sup>(3)</sup> Ces remises ne sont pas toutes cumulables entre elles. Pour plus d'information, contactez votre conseiller.

Horizon (réservée aux 12-15 ans) 1,00 par mois  
(soit pour information 12 euros par an)

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, la Banque Populaire Grand Ouest propose une offre groupée de produits et services spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement (dans les conditions visées par l'article L 312-1-1 alinéa 2 du Code monétaire et financier).

– OCF (soit pour information 36 euros par an) 3,00 par mois

### Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron)

Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus OCF)

Un abonnement à des produits offrant des alertes sur le niveau du solde du compte

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(1)</sup> 16,50 par mois

<sup>(1)</sup> Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.»

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

– commission d'intervention par opération 4 €  
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€<sup>(2)</sup>

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA

– si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération  
plafonné à 6 €

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6 €<sup>(3)</sup>  
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€<sup>(2)</sup>

<sup>(2)</sup> Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

<sup>(3)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

### Produits plus commercialisés (Cotisation mensuelle)

– Equipage Prélude - Ex BPAI	7,15
– Equipage Privilège - Ex BPAI	8,26
– Equipage Prestige (Premier) - Ex BPAI	14,52
– Equipage Prestige (Platinum) - Ex BPAI	20,70
– Equipage Prestige (Infinite) - Ex BPAI	29,40
– Equipage Prélude - Ex BPO	8,50
– Equipage Privilège - Ex BPO	10,00
– Equipage Prestige - Ex BPO	15,95
– Equipage Platinum	21,00
– Equipage Premium	31,00
– Convention Budj	1,00

Cadencia (réservée aux clients des agences Banque Privée) (Hors options)

– Cadencia Premier	22,40
– Cadencia Platinum	27,40
– Cadencia Infinite	37,40

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### Commission d'intervention

Frais par opération	8,00
– plafond mensuel	80,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION

### Opérations particulières

Frais par Saisie (saisie-attribution, Opposition à Tiers Détenteur, Saisie à Tiers Détenteur ou Avis à Tiers Détenteur) (forfait de traitement)	86,00
---	-------

Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 %
10 % du montant de la créance	Maximum 86,00

Lettre de relance pour fonctionnement irrégulier	Gratuit
--	---------



# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Incidents de paiement

### Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

#### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50€	22,00 <sup>(1)</sup>
– supérieur à 50€	42,00 <sup>(1)</sup>

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire (sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHEQUE).

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision <sup>(2)</sup> (inclus dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)	11,80
--	-------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	40,00
--	-------

Chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,00
--	-------

Traitement d'une remise de chèque(s) illisible ou erronée	7,50
---	------

Frais sur chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
---	---------

### Les incidents liés aux autres moyens de paiement

#### Forfait de rejet de prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement pour défaut de provision<sup>(1)</sup>

– inférieur à 20€	Montant de l'opération	12,00 <sup>(1)</sup>
– supérieur ou égal à 20€		

Ce montant forfaitaire comprend : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement (sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET).

Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	40,00
--	-------

Frais pour capture de carte dans un DAB de la concurrence	25,00
---	-------

Frais pour capture de carte dans un DAB BPGO	
– pour usage abusif	25,00
– autres motifs	Gratuit

Forfait de rejet d'une échéance de prêt	Montant de l'échéance rejetée	
– maximum	12,00 <sup>(1)</sup>	

<sup>(1)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

<sup>(2)</sup> Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

### Plafonnements spécifiques

– Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte <sup>(4)</sup> pour les clients détenteurs de OCF.	Plafonnement de 16,50 € par mois
– Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte <sup>(4)</sup> pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.	Plafonnement de 25,00 € par mois

<sup>(4)</sup> Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

#### Facilités de caisse et/ou découvert

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	Sans frais
---	------------



Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

#### Autorisation de découvert convenue et formalisée

– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> inférieur à 400 €	Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs <sup>(2)</sup>	6,00 par trimestre
– découvert journalier moyen <sup>(1)</sup> supérieur à 400 €	Intérêts débiteurs	TBB <sup>(3)</sup> + 11,10 %

<sup>(1)</sup> Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.

<sup>(2)</sup> Non compris dans le TAEG selon la réglementation en vigueur.


<sup>(3)</sup> Taux de Base de la Banque Populaire Grand Ouest : 7,90 % depuis le 07/12/2017, susceptible de révision. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Les intérêts débiteurs correspondent au coût du crédit avancé par la banque pour couvrir le débit intervenu sur le compte insuffisamment provisionné. Ils sont calculés au taux nominal prévu dans la convention de compte de dépôt indexé sur le Taux de Base de votre banque. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est précisé sur votre relevé de compte et est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt.

## Crédits à la consommation

**PREVair / AUTOVair**  
– frais de dossier forfaitaires 50,00

 **PREVair** : pour financer vos travaux d'économie d'énergie à des conditions préférentielles.  
**AUTOVair** : pour financer l'acquisition d'un véhicule propre à des conditions préférentielles.

**Prêt personnel**  
– frais de dossier - coût proportionnel au montant du crédit 1 %  
– minimum 60,00

**Les assurances liées aux crédits à la consommation** Nous consulter

## Crédits immobiliers

**Prêt Épargne Logement** Pas de frais de dossier

**Prêt à Taux Zéro** Pas de frais de dossier

**Eco-prêt à Taux Zéro** Pas de frais de dossier

**Autres types de prêts immobiliers**  
– frais de dossier - coût proportionnel au montant du crédit 1 %  
– minimum 150,00

**Les assurances liées aux crédits immobiliers** Nous consulter

Des offres spécifiques sont dédiées à la clientèle CASDEN et au microcrédit (financement et cautionnement).

## Autres prestations

**Les garanties**  
– frais de gage sur véhicule 205,00  
– nantissement de compte PEP\* 260,00  
– nantissement de compte titres financiers cotés et non cotés\* 260,00  
– nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées/SCPI\* 470,00  
– délégation sur produit assurance vie / capitalisation\* 260,00  
– frais d'étude pour délégation d'assurance Gratuit

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Mainlevée de garantie

– gage sur véhicule Gratuit  
– garanties réelles  
– mainlevée par notaire (frais notaires en sus) 170,00  
– autres mainlevées\* 60,00

### Les cautions

– lettre d'information annuelle aux cautions Gratuit  
– caution et aval donnés par la Banque Populaire Grand Ouest  
– commission proportionnelle (prélevée mensuellement) À partir de 2,5 % par an  
– minimum par mois 3,00  
– mise en place d'une caution bancaire  
– caution de passif 77,00  
– autres cautions 30,00

\* Gratuit si produit détenu à la Banque Populaire Grand Ouest

### Avenants pour tous types de crédits

– frais d'avenant  
– suppression, substitution de garantie 0,5 % mini 160,00  
– autres avenants (modification, réaménagement de crédit) 160,00  
– renégociation de taux  
– coût proportionnel au gain 10 %  
– coût minimum 1 000,00  
– clause de modularité (à chaque exercice de la clause) 100,00  
– changement date de prélèvement ou compte support 20,00

### Autres prestations

– attestations et recherches diverses 15,00  
– (dont attestation d'intérêts)  
– frais de demande d'état cadastral Refacturation du service  
– frais de demande de relevé d'état hypothécaire Refacturation du service  
– duplicata du tableau d'amortissement Gratuit  
– décompte de crédit en cours Gratuit

## Remboursement anticipé

– indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû) 3,00 %  
– maximum 6 mois d'intérêts

## Echéance impayée

– régularisation d'échéance impayée - intérêts Taux du prêt de retard + 3,00 %  
(pour toute régularisation au-delà du 6<sup>ème</sup> jour de la date d'échéance prévue au contrat)

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Épargne bancaire

### Bénéficiaire d'une épargne disponible

- Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Compte sur livret, Livret Fidelis, CODEVairTRIA.

Ces solutions vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent lorsque vous le souhaitez.


### Épargner en vue d'un projet immobilier

- Compte Épargne Logement, Plan Épargne Logement.

### Épargner pour vos enfants

- Livret 1<sup>er</sup> Pas (jusqu'à 12 ans), Livret Jeune (12-25 ans)

### Épargner pour soutenir les projets locaux

 Le Livret Investissement Local (LIL) redistribue les fonds collectés sous forme de crédits d'équipement pour accompagner les entreprises locales dans leur développement. Ce Livret est disponible et sans plafond, il est accessible aux personnes physiques y compris les enfants mineurs.

### Crescendo

- Alimentation automatique de votre épargne selon les disponibilités de votre compte de dépôt (par an)

 21,00

## Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

## Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque établissement fournis au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

### Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la Place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du canal de transmission choisi (Internet ou téléphone).

#### Ordre de Bourse Euronext

	Téléphone	Internet
%	1,4%	0,6%
Mini	16,00	8,50

#### Ordre de Bourse hors Euronext

	Téléphone	Internet
%	1,4%	0,6%
Mini	65,00	55,00

Ordre transmis et non exécuté 2,00

Ordre transmis et non exécuté 2,00

### Ordres de Bourse sur titres non cotés

- frais ouverture de dossier 104,80
- frais par opération 52,40
- frais de gestion (annuels) 52,40

### Souscription d'OPC<sup>(1)</sup> (actions, obligations, monétaires...)

- OPC Banque Populaire (hors droits d'entrée éventuels) Gratuit
- OPC hors Banque Populaire 27,90

## Droits de garde

### Droits de garde (frais annuels)

Le calcul des droits de garde correspond aux frais fixes de gestion du portefeuille + forfait par ligne de titres détenue + commission proportionnelle sur le montant du portefeuille. Les droits de garde correspondant à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue du compte et le service de votre compte titre. Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

	Frais fixes (gestion du portefeuille)	Forfait par ligne (maxi 7 lignes facturées)	Commission proportionnelle
Euronext		3,50	0,23 %
Hors Euronext	27,50	25,00	0,30 %

- Montant minimum 32,10
- Montant maximum 320,00

## Autres produits et services

Hisséo : virement permanent sur compte espèces PEA Gratuit

Attestation fiscale de récupération d'impôts Refacturation Eurotitres

e-Documents titres (relevé annuel) Gratuit

Étude patrimoniale Sur devis

Recherche sur produits d'épargne ou recalcul d'intérêts À partir de 90,00

Frais de recherche Titres À partir de 90,00

## Gestion sous mandat

Frais d'ouverture de mandat Gratuit

Droits de garde Gratuit

Commission de Gestion Nous consulter

<sup>(1)</sup> OPC = Organisme de placement collectif ( SICAV, FCP).

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Assurer vos moyens de paiement

**Sécuriplus**  26,04 par an  
Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2<sup>ème</sup> assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont perdus ou volés simultanément.  
Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable<sup>(1)</sup>  
Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé), 7j/7, 24h/24.

**Sécuriplus Jeune (plus commercialisé)** 13,02 par an

## Vos assurances personnelles

**Assur-BP Santé** Sur devis

Contrat complémentaire santé qui prévoit le remboursement des frais de soins.

**Protection Juridique** Sur devis

Contrat fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour aider à trouver prioritairement une solution amiable, ou, à défaut, judiciaire, à un litige garanti.

**MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)** Sur devis

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).

**Autonomis (Tarifs calculés selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)** Sur devis

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

## Protéger vos enfants

**Assur-BP Enfant** Sur devis

**Assur-BP Horizon** Sur devis

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

<sup>(1)</sup> Selon conditions contractuelles en vigueur.

## Assurer l'avenir de vos proches

**Fructi-Famille ou Tisséa** Sur devis

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession\* et de prélèvements sociaux.

**Fructi-Facilités**  19,50 par an

Assurez votre compte bancaire en cas de décès « toutes causes » afin de protéger vos ayants droit

**Fructi-Budget (plus commercialisé)**

En cas de décès par accident, vos ayants droit sont assurés de pouvoir couvrir leurs charges mensuelles

– option 1 - 1 500 € par mois pendant 12 mois  30,00 par an

– option 2 - 3 000 € par mois pendant 12 mois  57,40 par an

**Fructi-Budget V0 (plus commercialisé)**

– option 1 - 1 524 € pendant 12 mois 30,00 par an

– option 2 - 3 048 € pendant 12 mois 57,40 par an

## Assurer vos biens

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

**Assur-BP Auto** Sur devis

**Assur-BP Habitat** Sur devis

**Sécuri High Tech**

– option solo  36,00 par an

– option famille  48,00 par an

## Protéger votre domicile contre le vol et l'intrusion

**Tranquil'Habitat** Sur devis

Contrat de télésurveillance basé sur la dissuasion, la détection à distance, le contrôle et l'intervention. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de clientèle.

## Informations juridiques et pratiques

**BP Infos (Plus commercialisé)** 1,60 par an

Information pratique, juridique ou technique.

\* Dans la limite de la législation en vigueur

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Opérations par carte bancaire<sup>(1)</sup>

Paiement par carte bancaire en devises	
– commission fixe	Gratuit
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,30 %

#### Retrait d'espèces à un distributeur en devises

– commission fixe	3,20
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,30 %

#### Offre Mobilité Internationale (mensuel)

– carte (soit pour information 150 euros par an)	12,50
– virement (hors commission de change) (soit pour information 132 euros par an)	11,00



Forfait permettant la prise en charge de l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international ou d'un virement (hors commission de change et frais de correspondant étranger) maximum par mois.

### Virements vers l'étranger

Frais de virement émis en euros vers un pays hors EEE* ou en devises (hors commission de change)	
– au guichet de votre agence	27,00
– par Internet	13,50

### Vos flux en provenance de l'étranger<sup>(1)</sup>

Frais de rapatriement en euros en provenance autre que EEE* ou en devises sans cession (hors commission de change)	20,00
Commission de réparation (coordonnées bancaires erronées)	10,00
Encaissement chèque (hors éventuelle commission de change + frais de virement si crédit après encaissement)	20,00
Frais d'impayé sur chèque étranger remis + frais de correspondant + commission de change sur le montant du chèque au cours du jour du rejet	20,00

### Vos commissions de change

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

– commission de change	15,00
------------------------	-------

### Autres opérations

Tenue de compte en devises (Soit pour information 60 euros par an)	5,00 par mois
Recherche standard	50,00
Recherche supérieure à 1 an	100,00

<sup>(1)</sup> Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE\*.

\* EEE : Espace Economique Européen (voir détail page 26)

## AVANTAGES SPÉCIFIQUES RÉSERVÉS AUX JEUNES (- DE 28 ANS)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### La tenue de compte

Frais de tenue de compte (tarif mensuel prélevé trimestriellement non facturé aux jeunes de moins de 18 ans) (soit pour information 30 euros par an)	2,50
---	------

### Votre offre groupée de produits et services

Horizon (réservée aux 12-15 ans) (soit pour information 12 euros par an)	1,00 par mois
Affinéa (pour les 16-28 ans) (soit pour information 16,80 euros par an) Voir détails page 13	À partir de 1,40 par mois

### Vos services

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro avec une carte Electron ou avec une carte Electron NRJ (Gratuit pour les moins de 18 ans)	1,00 par retrait
Offre Mobilité Internationale carte (soit pour information 150 euros par an)	12,50 par mois
Offre Mobilité Internationale virement (soit pour information 132 euros par an)	11,00 par mois

Avec les services mobilité Internationale, partez étudier à l'étranger, nous prenons en charge vos frais de retraits, de paiements carte ou d'un virement (en fonction de l'offre souscrite) voir conditions en agence.

### Vos moyens de paiement (cotisation annuelle)

Fourniture d'une carte Visa Electron	30,00
Fourniture d'une carte de paiement Visa Classic	44,00
e-Carte Bleue	6,00

### Votre épargne

#### Livret Jeune (12-25 ans)

Bénéficiez d'une rémunération attractive et exonérée de prélèvements sociaux et fiscaux.

### Vos financements

Prêt Etudiants / Prêt Apprenti / Prêt Permis à 1 € / Prêt « Avance lers salaires » / Caution Jeunes Locataires	Frais de dossier offerts
--	--------------------------

### Votre assurance

Assur-BP Horizon	Sur devis
------------------	-----------

Contrat d'assurance pour les jeunes de moins de 28 ans qui garantit une protection personnelle complète mais également la protection du logement.

## RÉSOLUTION D'UN LITIGE

### Exprimer une réclamation

**Zone EEE** : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

**Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

**Zone EURO** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Sécuri High Tech, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille, Tisséa et l'assurance emprunteur sont des produits de :

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

349 004 341 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances,

et BPCE PRÉVOYANCE.

Assur-BP Enfant, Assur-BP Horizon, Assur-BP Santé, Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat sont des produits de :

BPCE IARD

Société anonyme au capital social de 50 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE IARD est une filiale de Natixis Assurances.

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. **Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :**

1. Contacter votre agence : votre conseiller et le Directeur d'Agence restent vos interlocuteurs privilégiés.
2. Dans le cas où la réponse de votre agence ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous pouvez exposer votre demande auprès de notre Service Relations Clients.

**par courrier :**

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients

15 boulevard de la Boutière - CS 26858

35768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

**par internet :** [www.bpgb.banquepopulaire.fr](http://www.bpgb.banquepopulaire.fr)<sup>(1)</sup>, rubrique « Contact »

**par téléphone :** 02.99.23.84.66

A défaut de réponse dans les 5 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait dépasser 35 jours pour les réclamations concernant les services de paiement et 60 jours pour les autres réclamations (à compter de la date de réception de votre réclamation).

### 3. En dernier recours, sollicitez le Médiateur.

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai de deux mois ou à défaut de solution vous satisfaisant, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Le Médiateur a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation\* / de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNB

76/78 avenue de France

75204 Paris cedex 13

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPC), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Ou par internet <http://www.amf-france.org>

Le médiateur de l'assurance pour les litiges à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Ou par internet <https://www.mediation-assurance.org>

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

<sup>(1)</sup> Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

## Un conseiller à votre écoute

Pour contacter votre conseiller, demandez à votre agence son numéro de ligne directe

## Pour contacter un conseiller<sup>(1)</sup>

Centre de Relation Clients : 02 72 79 40 40<sup>(2)</sup>

Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 03<sup>(2)</sup>

Ligne Directe Assurance : 02 99 23 85 31<sup>(2)</sup>

## Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus  
[www.bpgo.banquepopulaire.fr](http://www.bpgo.banquepopulaire.fr)

Par SMS<sup>(3)</sup>, avec le 6 11 10 (0,35 €/SMS + le coût du SMS facturé par votre opérateur)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au : **0 821 010 150** Service 0,12 €/min + prix appel



<sup>(1)</sup> À compter du 15/09/2018

<sup>(2)</sup> Prix d'un appel local, Centres de Relation basés à Nantes, Rennes et Angers.

<sup>(3)</sup> Hors coût de connexion de l'opérateur

**BANQUE POPULAIRE  
GRAND OUEST**



la réussite est en vous